

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT SCOLAIRE  
2022-2023 POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE SEULEMENT

À RETOURNER LE PLUS  
RAPIDEMENT POSSIBLE  
DATE LIMITE : 10 JUIN 2022

NOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_

ÉCOLE 2022-2023 : \_\_\_\_\_

ADRESSE ACTUELLE DE LA RÉSIDENCE : \_\_\_\_\_

Veillez sélectionner la (les) période(s) correspondante(s) à vos besoins en transport : (utilisation minimale de trois (3) jours par semaine)

S'il y a un déménagement, veuillez en informer le secrétariat de l'école

**Je n'ai pas besoin de transport**

Transport AM  Adresse de transport \_\_\_\_\_

Transport PM  Adresse de transport \_\_\_\_\_

Transport MIDI  Adresse de transport \_\_\_\_\_

*Le transport du midi est un service complémentaire au service du matin et du soir et comporte des frais annuels de 215 \$ par place réservée, par autobus. Voir les détails au verso.*

Heure de transport pour la période PM : Horaire du préscolaire  Horaire du primaire

*Le transport à l'horaire du primaire pour la période PM est disponible uniquement si vous avez déjà un enfant d'âge du primaire qui fréquente la même école et qui utilise le service.*

AVANT DE SIGNER VOTRE DEMANDE COCHER LES 3 CASES SUIVANTES ET  
LIRE ATTENTIVEMENT LE VERSO DE CE FORMULAIRE

1. J'ai lu les règles d'attribution indiquées au verso et j'accepte le service selon les règles en vigueur.
2. Je comprends qu'une seule adresse de transport est permise par période (maximum de deux adresses pour la journée).
3. Je comprends que, pour des raisons de sécurité, mon enfant doit utiliser le service un minimum de trois (3) jours par semaine pour chaque période choisie.

ADRESSE COURRIEL DU DEMANDEUR : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

CE FORMULAIRE DOIT NOUS ÊTRE RETOURNÉ AU PLUS TARD LE 10 JUIN 2022

Par la poste : Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries  
Service du transport scolaire  
643, avenue du Cénacle  
Québec (Québec) G1E 1B3

AU SECRETARIAT DE L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT

PAR TELECOPIEUR : 418 821-4364

PAR COURRIEL A L'ADRESSE : transport@csdps.qc.ca

POUR INFORMATION : 418 821-4358 (lundi au vendredi, 8h à 12h et 13h à 17h) ou transport@csdps.qc.ca

## À LIRE ATTENTIVEMENT

### 1. RÈGLES D'ATTRIBUTION DU TRANSPORT MATIN ET SOIR POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE

- Seuls les élèves fréquentant leur école de bassin ou transférés par le Centre de services scolaire sont admissibles à ce service.
- L'élève doit répondre au critère de distance de marche entre la résidence et l'école (réf : «Politique de gestion du transport scolaire» disponible en ligne au [www.csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca) (Information aux parents - Transport scolaire)
- Une seule adresse de transport, par période, est permise.
- Le service doit être utilisé un minimum de trois (3) jours par semaine pour chaque période choisie
- Le transport à l'horaire du primaire pour la période du soir, pour les élèves de préscolaire, est offert uniquement aux familles ayant déjà un enfant d'âge primaire fréquentant la même école.

### 2. RÈGLES D'ATTRIBUTION DU TRANSPORT DU MIDI

- NORME DE DESSERTE DU BASSIN : seuls les élèves fréquentant leur école de bassin sont admissibles au transport du midi.
- NORME D'ACHALANDAGE : 15 élèves ou plus doivent être inscrits sur un même circuit.
- NORME DE DURÉE DU PARCOURS (TEMPS MINIMAL POUR DÎNER) : les élèves doivent avoir au moins 30 minutes entre le débarquement de l'autobus et l'embarquement pour le retour à l'école.
- L'inscription est obligatoire et doit être reçue au Service du transport scolaire au plus tard le 31 mai 2022. Les inscriptions reçues après cette date seront traitées sous réserve des places restantes.

Le fait de ne pas transmettre ce formulaire d'inscription au Service du transport scolaire, ne vous retire pas l'accès au service du transport scolaire matin et soir.

*Il n'y a aucune garantie de service pour une inscription reçue après la date limite.*

**TARIFICATION POUR LE TRANSPORT DU MIDI 2022-2023 : 215 \$ par place réservée, par autobus**

## IMPORTANT

**Si votre enfant est en garde partagée, chaque parent doit inscrire son enfant.  
Si celui-ci utilise deux autobus différents, chaque parent recevra sa facture de 215 \$.**

- Les frais d'utilisation sont fixes et annuels. Ils sont payables en deux versements égaux au plus tard le 9 septembre 2022 et le 7 octobre 2022.
- Après le 7 octobre 2022, les frais d'utilisation sont payables en un versement dans les dix jours suivant la réception de la facture.
- **Le fait de ne pas acquitter les frais selon les modalités prévues entraîne la suspension du service après l'envoi d'un avis écrit du Service du transport scolaire.**
- Un tarif familial est applicable pour trois enfants et plus, pour un même type de service.

**NOTE : NE PAS ENVOYER DE PAIEMENT AVEC VOTRE INSCRIPTION,  
LA FACTURE VOUS PARVIENDRA LORS DE L'ENVOI DU LAISSEZ-PASSER.**

TRANSPORT DU MIDI : Le service du midi est un service complémentaire au service du matin et du soir. Il n'existe pas pour le Centre de services scolaire d'obligation d'offrir ce service. La planification du transport du midi est annuelle et l'obtention du service ne peut constituer ultérieurement un droit acquis. Le Centre de services scolaire ne s'engage ni à offrir le service, ni à payer le service de garde aux enfants dont les parcours ne rencontrent pas les normes de service.